

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 14 avril 2011

Participants :

S. NOEL - C. HENON - C. MAISTRE – M.P. MARTIN - E. PRICOT - F. REMARK - A. ROUX - C. ROUX -
L. TESSIER - P. GARCIN

Excusés : M. GUFFON-LOOS

Secrétaire de séance : C. MAISTRE

- **Vote du compte administratif 2009**

Christian HENON présente le compte administratif 2010. Il en ressort un résultat positif de 40 016.14 € au budget Principal, sur le budget Bois un résultat positif de 2003.14 €, l'Eau et l'assainissement un résultat positif de 71 122.71 € et un résultat négatif sur le Budget Ski de 11 584.83 €.

- **Approbation du compte de gestion 2010**

L'ensemble des comptes présentés, conformes au compte administratif, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Affectation des résultats 2010**

Madame le Maire propose l'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif du budget principal de la façon suivante : les résultats constatés du budget principal en 2010 présentent un excédent de fonctionnement de 152 631.08 € et un besoin en investissement de 45 927 € €. Les membres du conseil Municipal approuvent l'affectation suivante, à savoir 45 927 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement et 106 704 € en report de recette de fonctionnement 2011. Concernant le budget Eau et assainissement l'affectation sera effectuée de la façon suivante : 5 573.99 € en section investissement et 71 122.71 € en report de recette de fonctionnement 2011.

Concernant le budget Bois, l'affectation du résultat se fera de la façon suivante : 7 935 € en section d'investissement et 4 418.14 € en report de recette de fonctionnement.

Concernant les budgets Remontées mécaniques et CCAS, compte tenu d'un résultat de fonctionnement déficitaire, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

- **Vote des taux d'imposition 2011**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2011.

- **Vote du budget primitif 2010**

Madame le Maire fait la présentation du budget primitif 2011. Ce budget a été établi de façon à rester très réaliste dans les dépenses prévues ou à prévoir, tout en étant plus pessimiste quant à nos recettes.

Il est approuvé à l'unanimité.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget principal	696 530 €	347 041 €
Budget bois	94 418 €	80 350 €
Budget remontées mécaniques	125 664 €	44 950 €
Budget eau	96 123 €	90 097 €
Budget CCAS	8 209 €	17.5 €

L'ensemble des documents budgétaires sont librement consultables en mairie.

- **Détermination des conditions de maintien de l'IAT en cas d'arrêt maladie**

Une indemnité d'administration et de technicité (IAT) avait été instituée par l'ancienne municipalité en 2007 au profit du personnel communal. Cette indemnité étant directement liée à la technicité du poste, il convient d'en suspendre l'attribution en cas d'arrêt maladie, au prorata du nombre de jours d'absence. Cette disposition, prévue par la loi, doit cependant être entérinée par une décision du Conseil Municipal, à la demande du centre de gestion de la Haute-Savoie

Le conseil municipal se prononce en faveur de cette suspension à 6 voix, contre 3 voix et une abstention.

- **Approbation du montant de la participation demandée aux familles pour les frais de transports scolaires au titre de l'année 2011 – 2012**

Le Conseil Municipal vote le tarif non augmenté du SIVOM à l'unanimité.

L'abonnement annuel par élève pour le transport scolaire 2011-2012 retiré avant la date limite reste donc à un montant de 27.50 €.

Le tarif après la date limite sera de 50 € et les frais de nouvelle carte en cas de perte ou vol sera de 10 €.

Madame le Maire évoque par ailleurs la forte augmentation de la contribution de notre commune au SIVOM de la région de Cluses, au titre du financement des transports des enfants scolarisés en maternelle, pour l'année scolaire 2009 – 2010 dont l'échéance financière vient d'être connue.

En effet, alors que le Conseil Général assure le financement des transports scolaires des enfants scolarisés dès le cours préparatoire, le transport des enfants de maternelle demeure à la charge des communes, information que le Conseil Municipal ignorait. Or, durant cette année scolaire 2010-2011 comme lors de la précédente, 6 enfants de maternelle et 6 enfants scolarisés en cours préparatoire et niveaux supérieurs ont été inscrits pour réaliser les trajets entre le chef-lieu et Romme. Cette forte proportion d'enfants de maternelle obligeait alors l'entreprise Jacquet à affréter un véhicule plus important et de ce fait, la prise en charge financière des enfants de maternelle ne pouvait être absorbée, comme les années précédentes, par le transport des enfants scolarisés à compter du cours préparatoire.

Ainsi, pour cette année, le financement de ce service s'élève à 9 000 euros à la charge exclusive de la commune pour le transport des 6 enfants de maternelle domiciliés à Romme.

Face à ce coût important, et sachant que la fréquentation du bus par les enfants de maternelle se révèle très occasionnelle pour la plupart d'entre eux, le Conseil Municipal a sollicité les 6 familles concernées afin d'examiner l'opportunité réelle de maintenir ce service pour le dernier trimestre de l'année scolaire et pouvoir ainsi éventuellement alléger le montant de notre contribution en cas de suppression de ce service. Les 6 familles concernées ont accepté cette proposition, ce qui permettra de bénéficier d'une diminution sensible de la participation de notre commune, au titre de l'année scolaire 2010 – 2011. Le Conseil Municipal tient à leur adresser ses sincères remerciements.

Afin d'éviter une telle hausse de contribution à l'avenir, le Conseil Municipal se prononcera désormais sur la possibilité des enfants de maternelle d'emprunter les transports scolaires à la rentrée, en fonction du nombre d'enfants scolarisés à compter du cours préparatoire et donc du nombre de places encore disponibles dans le bus.

- **Renouvellement de la convention d'accueil du centre de loisirs avec la Caisse d'Allocations Familiales**

Le conseil municipal approuve le renouvellement de cette convention à l'unanimité.

- **Autorisation donnée à Madame le Maire pour solliciter une subvention au titre de la DETR concernant le projet de rénovation du foyer de ski de fond**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de rénovation du foyer de ski de fond est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, qui a remplacé l'ancienne Dotation Générale d'Equipement.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à solliciter cette subvention auprès de Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement.

- **Questions diverses**

• **Emplacement réservé à Romme sur les parcelles 2743 et 1393**

Madame Marie-Pierre MARTIN, responsable du service urbanisme, a été sollicitée afin de connaître la position du conseil municipal s'agissant des emplacements réservés institués sur les parcelles 2743 et 1393. Le conseil Municipal se prononce a priori en faveur d'une levée de ces emplacements réservés tout en signalant aux potentiels acquéreurs que toute construction devra respecter les exigences liées à la proximité de la chapelle de Romme.

• **Voie desservant les parcelles 1072 et 2422 situées à Romme**

Monsieur Christian HENON souhaiterait connaître la position du Conseil Municipal s'agissant d'un possible agrandissement de la voie desservant les parcelles 1072 et 2422. Le conseil municipal se prononce contre cet agrandissement, moins 3 abstentions.

• **Commission ski**

S'agissant des travaux pour l'année 2011, la révision du réducteur du téléski des Chavannes ainsi le changement du câble du téléski des courbes sont prévus. Par ailleurs, un report d'une année de la visite trentenaire du téléski des Courbes a été sollicité.

• **Commission Bois**

Monsieur Alain ROUX annonce la vente de 15 lots de bois de fayards qui aura lieu au début du mois de mai. Cette vente se réalisera par soumission cachetée.

• **Commission Enfance –Jeunesse**

Monsieur et Madame BARBIER sollicitent une dérogation scolaire pour leurs deux enfants en vue de l'année scolaire 2011 – 2012. Afin de préserver les effectifs de l'école, le Conseil Municipal s'oppose à cette demande de dérogation.

• **Commission voirie-réseaux**

Sécurisation du chef-lieu :

- les panneaux de signalisation sont installés.
- les barrières sont commandées et seront installées dès réception.
- trois devis pour la signalisation horizontale (marquage au sol) ont été demandés et seront prochainement étudiés.

Nomination de voies communales :

- rappel : le conseil a choisi un mode de numération métrique des habitations
- le choix s'est porté sur des plaques et des numéros en tôle émaillée : l'entreprise Franche Comté Signaux est celle qui a proposé le meilleur marché sur les 4 entreprises consultées.
- Il reste à déterminer avec précision le nombre de plaques de rue (à apposer sur un mur), le nombre de panneaux de rue à placer sur un mat en bord de chaussée et les numéros de chacune des habitations de Nancy afin de passer commande.

Concernant l'aire de retournement de Cusson, le projet sera engagé dans les semaines prochaines.

Une réflexion sur l'investissement dans de nouvelles décoration de Noël moins énergivores va être engagée.

Comme chaque année, des travaux d'entretien de la voirie seront effectués par la Sté Colas avec :

- la réfection des nids de poules et la reprise d'enrobé sur certaines portions de voies telles qu'à Romme, à la Marquisade et devant l'Eglise.

- 50 m de voies faïencées entre le Moulin et la Croix Gérémy,
- 200 m entre la Frasse et le garage de la commune (au carrefour Moulin/Croix Gérémy)
- la pose d'enrobé sous les abris de poubelles

- **Site internet de la Commune**

Le site internet de la commune est actuellement en cours d'élaboration : afin d'illustrer ce site internet, le Conseil Municipal souhaite recueillir un maximum de photos de la Commune (paysages, faune, flore, manifestations, photos d'antan, etc...). Un concours photo sera très prochainement organisé à cette fin : les modalités de ce concours seront précisées par voie d'affichage.

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

DIA Mme HUGARD Raymonde / Mr et Mme ATHIMON Etienne, Parcelle 2611 et 1327 section B : le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Fin de la séance à 23 h 30.